



Dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire (VAH), la Ville de Lille et ses communes associées Lomme et Hellemmes lancent un appel à projet pour une exploration artistique, collective et participative, de quatre quartiers lillois

APPEL A CANDIDATURES POUR UN PROJET ARTISTIQUE CO-CONSTRUIT AVEC LES HABITANTS DE LA VILLE DE LILLE

« Tissons des liens »

Cet appel à candidature est ouvert aux artistes plasticien·nes, photographes, vidéastes, designers, auteur·trices, ou musicien·nes seul·es ou en collectif.

SOMMAIRE

1) CONTEXTE DU PROJET	3
2) COMPRENDRE LE CADRE DU PROJET	3
<i>Les enjeux</i>	3
<i>Les attendus</i>	4
<i>Le respect de la charte « pour une culturelle durable et partagée »</i>	4
3) ACCOMPAGNEMENT ET PRISE EN CHARGE	5
<i>Pilotage et partenaires</i>	5
<i>Calendrier du projet artistique</i>	5
<i>Conditions financières</i>	5
4) FAIRE ACTE DE CANDIDATURE	6
<i>Transmission de la candidature</i>	6
<i>Jury de sélection</i>	7

CONTACTS

1) CONTEXTE DU PROJET

Depuis 2004, la Ville de Lille et ses communes associées appartiennent au réseau des Villes et pays d'art et d'histoire. Attribué par l'Etat, le label Ville d'art et d'histoire qualifie des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation et de valorisation de leur patrimoine architectural, urbain et paysager. A ce titre, le service Valorisation et médiation du patrimoine de la Direction du Patrimoine culturel et culture en ville de la Ville de Lille coordonne, conçoit et met en œuvre des projets de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine auprès de tous les publics, avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France. Il propose des parcours découverte, des projets éducatifs, des rencontres avec les artistes pour inciter le public à lever les yeux sur la ville et ses richesses, tout en sensibilisant aux enjeux urbains et environnementaux de demain.

Le présent projet « Tissons des liens » prend place dans le cadre de la saison exceptionnelle de 2024, élaborée par la Ville de Lille pour célébrer les 20 ans de la labellisation Ville d'art et d'histoire. Tout au long de l'année, une programmation enrichie permettra au public de découvrir chaque quartier de la ville grâce à diverses approches : visites guidées, conférences, publications, expositions, ateliers. Celle-ci a été conçue en collaboration avec les différents services de la Ville et partenaires culturels et sera mise en œuvre avec la participation active des mairies de quartier.

Dans ce cadre, la Ville de Lille souhaite engager un projet artistique qui se déploiera plus précisément dans quatre quartiers de la Ville (Fives – Wazemmes – Lille Centre – Vieux Lille). Il s'agira de partager des gestes artistiques dans le but de favoriser la rencontre et la découverte avec le public : un univers, des savoir-faire, des compétences, des gestes propres à l'artiste. Pour poursuivre ce partage et cette découverte, une restitution de ce projet est demandée par le service Valorisation et Médiation du Patrimoine fin 2024-début de l'année 2025.

La présentation des quartiers d'intervention est consultable ci-dessous :

[Lille-Centre 2023.pdf](#)

[Fives 2023.pdf](#)

[Vieux-Lille 2023.pdf](#)

[Wazemmes 2023.pdf](#)

2) COMPRENDRE LE CADRE DU PROJET

2.1 Enjeux et objectifs

Au-delà de son existence matérielle ou immatérielle, le patrimoine tire sa valeur des différents usages que l'on peut en faire, voire des liens qu'il permet de tisser entre les personnes et les communautés. L'objectif du projet artistique est de révéler ces différents usages, et de dresser avec les habitants-

une approche sensible de leur quartier. Ce travail doit permettre de faire émerger, grâce au regard croisé du ou des artistes, du public et des partenaires, les éléments constitutifs du quartier qui font patrimoine.

Ce projet artistique doit contribuer à :

- Permettre la rencontre entre les habitant-es,
- Faire émerger une représentation collective du cadre de vie, entre usages, mémoires et expériences
- Révéler à tous et sensibiliser aux qualités historiques et patrimoniales de chaque quartier, et aux transformations contemporaines de celui-ci.

2.2 Les attendus

Une mise en scène des quartiers est attendue, grâce à l'utilisation de différents *mediums* artistiques (objets, photographies, musique, mises en scène théâtrales ...). Cette mise en scène sera réalisée à partir des rencontres avec les habitant.es et des ateliers menés tout au long de la résidence.

Elle doit pouvoir contribuer à révéler le quartier et renouveler le regard des Lillois sur leur patrimoine.

Les artistes-intervenant-es pourront s'appuyer sur l'accompagnement du Service Valorisation et Médiation du patrimoine qui fournira les premières clés de lecture des quartiers d'intervention, et accompagnera le ou les artistes dans leurs actions sur le territoire. Il collaborera aux pistes de travail qui vont émerger et à la mise en œuvre des gestes artistiques.

Il contribuera par ailleurs à mobiliser le public dans les quartiers avec l'aide de ses partenaires. Cependant, la capacité des artistes à aller à la rencontre des publics hors des groupes captifs pré-constitués, et au-devant des partenaires sera particulièrement appréciée.

Une restitution est attendue à la fin de la résidence, à travers une exposition, physique et/ou numérique, qui permettra de rendre compte de la démarche du projet, de l'implication des habitants, et qui donnera à voir les gestes artistiques réalisés tout au long du projet.

2.3 Le respect de la charte « pour une culture durable et partagée »

La Ville de Lille est à l'initiative d'un appel à agir pour une culture moins carbonée et plus inclusive. Lancée en 2023, il est aujourd'hui signé par 31 villes européennes. Celui-ci se décline en 2 piliers : « la transition écologique dans le secteur culturel » et « l'inclusion dans le secteur culturel », eux-mêmes déclinés en 16 priorités. Ce document est consultable en suivant le lien ci-après :

<https://www.lille.fr/Actualites/Appel-a-agir-pour-une-culture-moins-carbonee-et-plus-inclusive>

Le ou les candidat-es s'engagent à en tenir compte et notamment :

- A favoriser les pratiques de réemploi, de réutilisation, de recyclage des matériaux utilisés et la valorisation des ressources locales.
- A concourir à une forme de sobriété numérique afin de participer à la réduction de l'empreinte numérique culturelle.

- A veiller à maîtriser l’empreinte carbone des mobilités générées par le projet.
- A concourir à l’inclusion et à l’accessibilité du projet en s’adressant à tous les publics

3) ACCOMPAGNEMENT ET PRISE EN CHARGE

3.1 Pilotage et partenaires

Le service Valorisation et Médiation du patrimoine de la Direction du patrimoine culturel est l’interlocuteur principal du ou des artistes.

Les partenaires privilégiés sont pour chaque quartier les mairies de quartier, les médiathèques, les musées, la maison Folie de Wazemmes, mais aussi les associations de quartier.

Le Service Valorisation et Médiation du patrimoine est l’opérateur principal et à ce titre :

- Accompagne les artistes afin de les guider dans la découverte du territoire.
- Veille aux bonnes conditions de la résidence et des travaux menés.
- Organise techniquement la bonne mise en place du projet en s’appuyant sur les structures partenaires.
- Facilite les rencontres avec les acteurs locaux.
- Assure la gestion administrative (budget, contrats etc.)

3.2 Calendrier du projet

Le projet se déroule sur une durée d’environ 4 semaines, soit l’équivalent de 20 jours, ou 160 heures, à répartir de manière discontinue de novembre 2023 [à compter du 20 novembre] à décembre 2024. Ce temps comprend la préparation de l’intervention du ou des artistes et l’intervention elle-même dans les quartiers. Il n’est pas exclu d’imaginer des temps d’intervention certains week-ends (samedi et /ou dimanche) selon les dynamiques locales.

La proposition doit nécessairement intégrer les phases suivantes :

- Des temps de rencontre avec le service valorisation et médiation du patrimoine, les partenaires, les équipes de professionnels et acteurs du champ socio-culturel en lien avec les habitants (1 jour)
- Des temps de découverte du territoire afin de se familiariser avec les périmètres d’action (2 jours)
- Un temps de médiation avec les habitants (12 jours) sachant que les mois d’intervention dans les quartiers sont les suivants : juillet (Fives), septembre (Wazemmes), octobre (Vieux Lille) et décembre (Centre).
- Un temps de « post production » et de diffusion, qui permettra de rendre compte du projet, dont les modalités restent à définir avec le ou les artistes (5 jours).

3.3 Conditions financières

Le coût total alloué au projet ne peut excéder 8000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur : salaires et charges, cotisations et taxes s’y rattachant.

Cette somme doit pouvoir couvrir tous les frais du projet, à savoir :

- Les rencontres avec les partenaires,

- Les propositions de médiation/d'atelier
- Les créations artistiques
- L'accompagnement artistique de ces propositions
- La diffusion des œuvres
- Les frais de déplacement du ou des artistes

Les repas sont à la charge du ou des artistes.

Un premier versement de 4000 euros sera effectué avant le 31 décembre 2023 sur présentation d'une facture détaillée pointant le nombre d'heures forfaitaire à la préparation du projet, la rencontre avec les partenaires et l'achat du matériel.

Un second versement de 4000 euros sera effectué à la clôture du projet avant le 31 décembre 2024 sur présentation d'une facture détaillée pointant le nombre d'heures forfaitaire aux heures de médiation effectuées dans les quartiers et la production des œuvres retenues dans le cadre du projet.

4) FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

4.1 Transmission de la candidature

Les artistes, compagnies ou collectifs intéressés par cet appel à candidature sont invités à envoyer leur candidature sous format PDF à l'adresse suivante : patrimoine@mairie-lille.fr, en indiquant dans l'objet du mail « **Candidature projet artistique 2023-2024** ».

La date limite de l'envoi des offres est fixée au **12 novembre 2023** dernier délai. Le comité de sélection sera en mesure d'annoncer les noms du ou des artistes retenus autour du 20 novembre 2023.

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de motivation contenant des pistes d'exploration artistique à partir des objectifs et contraintes cités dans l'appel à projets.
- La présentation d'un fil conducteur permettant de créer du lien et du sens entre les différents partenaires et les différentes interventions développées sur le territoire.
- Un curriculum vitae et un dossier artistique.
- Le numéro de SIRET si l'artiste en dépose, ou la preuve de l'affiliation à un organisme professionnel ou une association permettant la contractualisation et le paiement des prestations, la mention du statut de l'artiste.

Si les candidat-es souhaitent enrichir cet envoi d'un dossier papier pour présenter des œuvres ou des documents complémentaires, ils doivent le préciser dans l'envoi électronique et adresser leurs pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Service valorisation et médiation du patrimoine

A l'attention de Nathalie GERBER

23 Rue du Pont Neuf

59 800 Lille

4.2 Jury de sélection

Les candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant l'ensemble du Service Valorisation et médiation du patrimoine et les représentants de la Direction du Patrimoine culturel. A l'issue de cette pré-sélection, une audition des candidats, en direct ou à distance, peut être envisagée dans la semaine du 13 novembre.

Ce comité de sélection appréciera :

- Le CV et la qualité artistique des propositions
- L'expérience de médiation et la capacité à aller chercher des publics non-captifs
- La présentation du processus de co-création avec les habitants
- La faisabilité technique

Contacts :

Nathalie Gerber – Responsable par *interim* du Service Valorisation et Médiation du Patrimoine de la Direction du Patrimoine culturel et culture en ville de la Ville de Lille

ngerber@mairie-lille.fr 03 62 26 08 30 Poste 80221

Julie Crosnier – Chargée d’actions culturelles du Service Valorisation et Médiation du Patrimoine de la Direction du Patrimoine culturel et culture en ville de la Ville de Lille

jcrosnier@mairie-lille.fr 03 62 26 08 30 Poste 80226

Garance Chassain - Chargée d’actions culturelles du Service Valorisation et Médiation du Patrimoine de la Direction du Patrimoine culturel et culture en ville de la Ville de Lille

gchassain@mairie-lille.fr 03 62 26 08 30 Poste 80227